

## Brevet fédéral d'entraîneur sport équestre - Niveau 2

### CATEGORIE : C

#### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Sports équestres**

La certification s'adresse à des enseignants titulaires d'un diplôme professionnel d'animation ou d'enseignement des activités équestres au sens de l'article L 212-1 du Code du sport.

Il certifie les compétences pour :

Entraîner des couples avec un objectif de compétition.

Code(s) NAF : **93.11Z**, **93.29Z**

Code(s) NSF : **334**, **335**

Code(s) ROME : **G1201**, **G1203**, **G1204**, **G1101**

Formacode : —

Date de création de la certification : **01/01/2011**

Mots clés : **Entraînement**, **Equitation**, **Perfectionnement**, **Cheval**

#### Identification

Identifiant : **1929**

Version du : **18/04/2016**

#### Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Règlement de la certification du BFE Niveau 2](#)

Non formalisé :

- **Règlement de la certification du BFE Niveau 2**

#### Descriptif

##### Objectifs de l'habilitation/certification

Permettre aux enseignants de conduire des séances collectives ou individuelles de perfectionnement technique ou d'entraînement et de coaching en compétition.

Ce Brevet appelé « Brevet Fédéral d'Entraîneur » est désigné par le sigle BFE et est délivré dans les disciplines suivantes:

Dressage  
Saut d'Obstacles  
Concours Complet  
Attelage  
Endurance  
Voltige  
Pony Games  
Trec  
Horse Ball  
Hunter  
Equitation Western

La validation de ce brevet fédéral donne lieu à la délivrance d'un diplôme fédéral et à son inscription sur la licence de pratiquant.

## Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Pré requis à l'entrée en formation : Etre en possession d'un diplôme professionnel d'animation ou d'enseignement des activités équestres : BEES, BPJEPS, CQP EAE ou tout autre titre équivalent au sens de l'article L212.1 du code du sport.

## Descriptif général des compétences constituant la certification

- Concevoir un programme d'entraînement.
- Concevoir et conduire des séances collectives ou individuelles d'entraînement dans la discipline.
- Coacher en compétitions des cavaliers de niveau amateur.
- Concevoir et mettre en œuvre des interventions formatives portant sur l'entraînement dans sa discipline.

## Public visé par la certification

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Employeurs

## Modalités générales

Formation de 35 heures minimum réparties sur 3 modules.

Module 1 : La méthodologie de l'entraînement

Module 2 : La préparation mentale

Module 3 : L'éthique, le sport propre, l'hygiène et la santé

## Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

## Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

### Pour l'individu

Permet aux enseignants de faire valoir une expertise technique dans une discipline. Il permet de concevoir des séances techniques et des programmes d'entraînements pour un public définis. Des passerelles sont accordées au détenteur d'un BFE 2 dressage, CSO ou CCE qui obtient par équivalence les UC 1 et 3 du DEJEPS.

### Pour l'entité utilisatrice

Etre en capacité de proposer un projet sportif de perfectionnement de qualité dans le respect du bien être des équidés.

## Evaluation / certification

### Pré-requis

Pouvoir attester du suivi de l'ensemble du volume horaire prescrit au moment de l'entrée en formation.

### Compétences évaluées

- Mobiliser les connaissances nécessaires à l'entraînement au niveau amateur.
- Concevoir, mettre en œuvre et présenter un cycle d'entraînement préparatoire à une échéance sportive.
- Optimiser la performance d'un (ou des) couple (s) ou une équipe dans le cadre d'un entraînement dans la discipline.

## Centre(s) de passage/certification

- Les sessions d'examen sont organisées soit par la Fédération Française Equitation, ou l'un de ses organes déconcentrés.

*Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)*

Niveau 2

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** oui

Étendue de la certification partielle :

Le candidat doit acquérir l'ensemble des Unités Capitalisables pour obtenir le BFE 2. En cas d'échec partiel, il peut conserver le bénéfice de la ou des unités capitalisables validées pendant une période de 3 ans à compter de la date de délivrance de l'attestation de réussite par FFE Formation.

Durée de validité des composantes acquises :

3 ans

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

3 ans

Matérialisation officielle de la certification :

Diplôme FFE + inscription sur la licence fédérale

## Plus d'informations

### *Statistiques*

2012: 5 diplômés

2013: 41 diplômés

2014: 5 diplômés

2015: 10 diplômés

### *Autres sources d'information*

<http://www.ffe.com/enseignant/Formation-continue/Brevet-Federal-d-Entraeneur>